

217C0420
FR0000053142-OP034-A11-E04

10 février 2017

Réouverture de l'offre publique visant les actions de la société.

FAIVELEY TRANSPORT

(Euronext Paris)

- 1 - Le 10 février 2017, Société Générale et UBS Limited¹, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée à associé unique Wabtec France, ont fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que l'offre publique visant les actions de la société FAIVELEY TRANSPORT sera réouverte **du 14 février au 6 mars 2017 inclus**, en application des dispositions de l'article 232-4 du règlement général.

A l'issue de l'offre publique, qui consiste en une offre publique d'achat à titre principal, assortie à titre subsidiaire d'une offre publique d'échange plafonnée à 5 375 231 actions, Wabtec France détient 11 541 397 actions FAIVELEY TRANSPORT représentant autant de droits de vote, soit 78,17% du capital et au moins 76,26% des droits de vote de cette société² (cf. D&I 217C0355 du 3 février 2017).

La société Wabtec France s'engage irrévocablement à acquérir la totalité des actions FAIVELEY TRANSPORT existantes non détenues par elle³ (soit 3 222 361 actions), ainsi que la totalité des actions susceptibles d'être émises à raison de l'exercice d'options de souscription exerçables pendant la réouverture de l'offre (soit 60 100 actions), soit un maximum de 3 282 461 actions FAIVELEY TRANSPORT, dans le cadre d'une offre se décomposant en une offre publique d'achat à titre principal, assortie, à titre subsidiaire, d'une offre publique d'échange, dont les termes sont les suivants :

- offre publique d'achat à titre principal : **100 € par action FAIVELEY TRANSPORT** ;
- offre publique d'échange à titre subsidiaire : **remise pour 13 actions FAIVELEY TRANSPORT présentées de 15 actions Wabtec Corporation à émettre⁴**, cette offre subsidiaire étant plafonnée à un maximum de 5 125 566 actions FAIVELEY TRANSPORT compte tenu des 249 665 actions FAIVELEY TRANSPORT déjà apportées à cette branche dans le cadre de l'offre.

Les actionnaires de FAIVELEY TRANSPORT pourront apporter leurs actions soit à l'offre principale, soit à l'offre subsidiaire, soit en combinant l'offre principale et l'offre subsidiaire.

¹ Seule Société Générale garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'initiateur dans le cadre de l'offre.

² Sur la base d'un capital composé de 14 763 758 actions représentant au plus 15 134 414 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement générale.

³ En ce compris notamment les 82 537 actions autodétenues par FAIVELEY TRANSPORT qui ne seront pas apportées à l'offre.

⁴ Les actions Wabtec Corporation remises en contrepartie des actions FAIVELEY TRANSPORT apportées à l'OPE subsidiaire, seront assimilées aux actions ordinaires existantes de Wabtec Corporation et porteront jouissance courante. Elles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le New York Stock Exchange qui sera effective à la date de règlement-livraison de l'offre. Le conseil d'administration de Wabtec Corporation a accordé tous les pouvoirs nécessaires à ses dirigeants pour prendre les mesures nécessaires à l'effet d'émettre des actions Wabtec Corporation en rémunération des actions apportées à l'OPE subsidiaire.

2 - Euronext Paris publiera le calendrier détaillé de la réouverture de l'offre et de sa mise en œuvre.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres concernés sont applicables.
